

Procès-verbal

Commission de la formation
et de la vie universitaire
30 juin 2014



université
angers

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers s'est réunie en séance plénière le 30 juin 2014 à 14h30 dans la salle du conseil, 40 rue de Rennes, sous la Présidence de M. Saint-André, Président de l'Université.

PELTIER Didier -Vice Président CEVU	Présent
ALENET Wilhelmine suppléante : Marine PAILLOT	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
ARTUS Rémy suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Présent
AVIGNON Carole	Présente
BALLOUCHE Aziz	Excusé
BORDET Laurent	Présent
BOUCHÉ Tatiana suppléant : Arthur PIRAUX	Procuration à M. Levailant
CALENDA Alphonse	Présent
CHALLENGE DE CEVINS Mathias suppléante : SANTOS VALERIO Margarida	Procuration à M. Vidal
CHAS Corentin suppléante : Charlotte VIAIRON	Procuration à M. Artus
COUTANT Régis	Excusé
CULLIERE Aurore suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Absent
DANIEL Christophe	Procuration à M. Hülsmann
DAVID Anne-Laure	Présente
DIALLO Cheick Tidiani suppléante: DIABATE Djelika	Absent
DODIER Loulou suppléante : Léa CLAVIER	Procuration à M. Duchène
DUCHÈNE Thibaut suppléant : Martial LAUNAY	Présent
DUCLOS Anaïs suppléant: FLORO Wenceslas	Absente
GROS Olivia suppléante: PELLETIER Léonie	Procuration à ALENET Wilhelmine
GUERIN Fabrice	Présent
HULSMANN Guido	Présent
JOUSSET Nathalie	Excusée
LAHEURTE Cyrille	Procuration à M. Peltier
LEMAIRE Félicien	Présent
LENOIR Pascal	Excusé
LERICHE Philippe	Procuration à M. Rulence
LEVAILLANT Mathieu suppléante : GELINEAU Florine	Présent
LUSSON Nathalie	Présente
MALLET Sabine	Présente
NEAU Elise suppléant : MAHMAL Youssef	Procuration à M. Artus
PALMERO Sandra	Absente
PELLERIN Nicolas suppléant : PÉNARD Adrien	Procuration à M. Levailant
PÉRON Maurine Suppléante : COZIC Elisa	Présente
PLAUD Ghislaine	Présente

PULIDO Loïc	Absent
RULENCE David	Présent
SEASSAU Aymeric	Absent
TRAON Christelle	Présente
VIDAL Stéphane Suppléant : Axel NEAU	Présent

◆ **Membres présents invités :**

Mme Bernard, vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique

M. Dumas, Assesseur à la pédagogie, Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

M. Prouchet, Directeur, SUAPS

Mme Bouvier, Directrice, IUT

1. Informations	5
1.1. - COMUE	5
1.2. - Guichet unique.....	6
1.3. - Convention cadre CPGE Télécharger	10
2. Approbation des procès-verbaux du 24 février 2014, du 14 avril 2014 et du 26 mai 2014 (envoyés par mail aux membres élus)	11
3. Formation plurisanté	11
4. Bilan de l'accueil des sportifs de haut niveau	12
5. Conventions :.....	12
5.1. - Charte réseau "FIGURE" (Formation à l'Ingénierie par des Universités de Recherche) Télécharger	12
5.2. - Convention entre l'université d'Angers et L'URIOPSS (Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux des Pays de Loire) relative au master DAST (dynamique et actions sociales territoriales).....	12
5.3. - Convention de co habilitation entre l'université d'Angers et l'université de Nantes relative au master Mention : Mathématiques et applications, Spécialités : Mathématiques fondamentales et appliquées (R) Ingénierie Mathématique	13
5.4. - Convention de partenariat international entre l'Université d'Angers (UFR Lettres, Sciences Humaines et Sociales, et UFR Droit, Economie, Gestion) et l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi	13
5.5. - Convention de partenariat entre l'Université d'Angers, l'Université de Nantes, l'Université de Rennes 1 relative au master 2 mention Sciences, Ingénierie et Management de la Santé, spécialité biosignalisation cellulaire et moléculaire et physiopathologie	13
6. Diplôme universitaire : création Diplôme inter universitaire « troubles des conduites alimentaires : du nourrisson à l'adulte, de la clinique aux soins »	14
7. Campagne d'UEL 2014/2015	14
8. Modalités de contrôle des connaissances	15
8.1. Suite au comité licence demande de déclenchement de la compensation dès la session 1	15
8.2. Modifications des modalités de contrôle des connaissances :	15
9. FSDIE : subventions "Campus Day"	15

1. Informations

1.1. -Point d'avancement sur le projet d'université Bretagne Loire

M. Saint-André informe que suite à la réunion avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 mars dernier, un délai a été obtenu pour la mise en place de la ComUE. Le projet de statuts devra être finalisé au 1er janvier 2015 et envoyé début octobre 2015. Les différents établissements concernés devront procéder à un vote. Avant le 22 juillet prochain, les conseils d'administration des ComUE actuelles et ceux des établissements membres se seront déterminés sur les principes de la communauté, ses périmètres, ses objectifs stratégiques et la date de dépôt des statuts. M. Saint-André proposera au prochain conseil d'administration de délibérer sur le texte suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

Conformément à la demande de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, dans le cadre du délai accordé pour le regroupement des établissements de Bretagne et des Pays de la Loire, le conseil d'administration de l'université d'Angers, réuni en formation plénière le 3 juillet 2014, valide le principe de la création d'une ComUE inter-académique sur le périmètre Bretagne et Pays de la Loire.

Il confirme son engagement sur le calendrier de dépôt des statuts proposé par la DGESIP, la COMUE devant être effective le 1^{er} janvier 2016.

L'université d'Angers déclare souhaiter s'engager en qualité de membre dans la ComUE « Université Bretagne-Loire » sur la base des missions suivantes de la ComUE:

1° L'UBL coordonne une politique de formation partagée reposant sur :

- une offre de formation lisible et attractive sur le plan international, respectueuse de la diversité des disciplines et des territoires, ayant pour finalité des parcours pédagogiques garants de la réussite des étudiants et permettant leur ascension sociale
- la possibilité de délivrer des diplômes nationaux co-accrédités
- des dispositifs communs d'orientation et de suivi des parcours
- le développement de la formation continue de l'ensemble des personnels enseignants chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques

2° L'UBL coordonne une politique de recherche partagée qui entend conforter :

- La visibilité internationale de la recherche produite
- le positionnement au meilleur niveau mondial de la qualité scientifique de ses unités de recherche
- le développement de l'interdisciplinarité
- le développement et la gestion d'infrastructures ou dispositifs communs à la recherche

3° L'UBL coordonne une politique de soutien de la valorisation des résultats de la recherche au service de l'économie et de la société en favorisant :

- la diffusion des savoirs notamment en direction des territoires qui accueillent les établissements membres et associés
- la promotion de l'innovation et notamment le transfert de technologies

4° L'UBL coordonne avec les établissements une politique de la qualité de la vie étudiante et de la vie de campus centrée notamment sur :

- la qualité de l'accueil sur les différents campus du territoire, notamment en matière de logement, de santé étudiante, d'activités sportives, d'accès aux bibliothèques et à la documentation et de promotion sociale, de promotion de la culture et de soutien aux initiatives étudiantes

Ces compétences sont mises en œuvre dans le respect des principes de collégialité, de subsidiarité et d'autonomie des établissements.

Les statuts préciseront les modalités de la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert des établissements concernés.

Pour le doctorat, il y aura une co accréditation de l'UBL et des établissements habilités à délivrer le doctorat. Les écoles doctorales seront des écoles doctorales inter régionales qui coordonneront la formation doctorale. Actuellement rien n'est acté en dehors du doctorat. Chacun des établissements gardera sa capacité à délivrer des diplômes. Une réflexion sur l'accréditation est en cours afin de construire une méthodologie commune entre les établissements.

M. Peltier précise qu'un des éléments majeurs sera de définir des champs de formation. Le CAC de la ComUE devra valider le découpage de ces champs de formation qui induit un certain nombre de conséquences sur les contenus et les regroupements.

A la demande de Mme Avignon sur le rapport de forces entre Rennes et les autres établissements, Mr Saint André indique que la ComUE sera constituée d'un certain nombre de membres (universités et écoles) qui participeront pleinement à la gouvernance c'est-à-dire qu'ils seront représentés au conseil d'administration, feront partie du conseil des membres. Cela implique un certain nombre de droits et devoirs. L'association est une structuration à géométrie variable qui implique d'accepter un certain nombre des modalités de fonctionnement de l'UBL (délivrance des diplômes, la signature commune, une participation financière) définies dans une convention d'association spécifique à chacun des établissements associés et qui fera l'objet d'une prise de décret. Les établissements associés ne font pas partie de la gouvernance.

1.2. -Dispositif info campus

Mme Bomal, responsable administrative du SUIO IP a participé à la mise en œuvre de ce dispositif en collaboration avec Mme Delavie et Mme Boisdron.

Ce dispositif fait appel à une conjonction de volontés :

- Le guichet unique : un projet d'établissement inscrit dans le projet UA 2020
- Mise en place d'un guichet unique international en 2013 qui a conforté la pertinence d'un portail d'entrée de l'UA
- La réussite du Campus Day 2013 a conforté l'identification du campus de Belle-Beille comme site d'accueil, d'info et de vie universitaire
- Revisiter l'occupation de l'espace SUIO-IP situé à La Passerelle

Le public visé : *tous les étudiants primo-arrivants*

Les objectifs :

- *améliorer l'accueil des étudiants*
- *identifier un lieu unique pour obtenir des informations*
- *donner des informations administratives / vie étudiante (un mix entre autonomie et aide/conseil)*

Quand ?

- *période de rentrée universitaire : 28 août au 17 octobre 2014*
- *autre temps forts : JPO 2015 : inscriptions en juillet 2015*

Avec qui ?

- tous les acteurs internes et externes qui ont un intérêt commun à améliorer le processus d'accueil des étudiants

Mme Bomal présente ensuite :

La participation des différents acteurs :

L'objectif du dispositif est de passer de l'information à la prestation.

Acteurs	Info / prestation	Permanence (physique / dématérialisée)
DI	Info spécifiques à l'accueil des étudiants étrangers Prestation (RDV OFII)	Permanence physique (accueil toute l'année)
DCI	Info (missions service / ateliers / cartes UA et région / assos étu / Festival de la création univ., ...) Prestation (retrait carte culture UA + Pass culture sport Région)	Permanence physique
RH	Info (contrats étudiants) Prestation (signature de contrats étu)	Permanence physique
SUIO-IP	Info (Plateforme IP'OLINE, entrepreneuriat) Prestation (RDV CIP, COP)	Permanence physique
DEVE	Info (UEL, bourses, validation de formation, fiche contacts SCOL)	Permanence dématérialisée
Dir. COM	Prestation (boutique en ligne)	Pas de permanence
SUMPPS	Info (missions SUMPPS + relais Handi 3A + action sociale)	Permanence physique
SUAPS	Info (activités sportives + nouvelles modalités d'inscription) Prestation (délivrance directe de la carte sport - à confirmer)	Permanence physique
DDN	Info (re-validation compte / WIFI / helpdesk) Prestation (si besoin : wifi, helpdesk,...)	Permanence physique
Vélocité (Ville)	Info (le service, prévention, sécurité, lieux de stationnement, carte A'tout, co-voiturage) Prestation (prêt de vélo)	Permanence physique
IRIGO-KEOLIS (ALM)	Info (abonnements + distribution dossiers) Prestation (retrait carte A'tout transport J+3/4 ou délivrance directe si possible)	Permanence physique
CIJ	Info (logement hors CROUS, permanence de la CAF, ... / international hors cursus / sport-culture-loisirs hors UA donc Angers et son agglo / emploi-stages pour jobs étudiants, annuaire CCI)	Permanence dématérialisée
ALM	Info (tri et déchets) Prestation (distribution de sacs jaunes ou cabas)	Permanence physique
CLOUS	Info (logement / restauration / aides financières / initiative étudiante-culture / jobs étudiants / action sociale via les AS)	Permanence dématérialisée

Le guichet unique sera ouvert de 11h à 17h, le référent sera un administratif accompagné de 2 étudiants. Un étudiant supplémentaire est prévu pour faire face au pic d'activité de 12h à 15h. Les experts seront présents de 13h à 15 heures.

Permanences des experts :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10h30					
11h					
11h30	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO Amb. du tri	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO
12h	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO Amb. du tri	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO
13h	DI DCI SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ	DI SUIO-IP RH SUAPS Vélocité IRIGO Amb. du tri tél : DEVE CIJ	DI SUAPS DDN Vélocité IRIGO tél : CIJ	DI SUAPS DCI Vélocité IRIGO tél : CIJ	DI SUMPPS SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ
13h30	DI DCI SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ	DI SUIO-IP RH SUAPS Vélocité IRIGO Amb. du tri tél : DEVE CIJ	DI SUAPS DDN Vélocité IRIGO tél : CIJ	DI SUAPS DCI Vélocité IRIGO tél : CIJ	DI SUMPPS SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ
14h	DI DCI SUIO-IP SUAPS tél : CIJ	DI SUIO-IP RH SUAPS tél : DEVE CIJ	DI SUAPS DDN tél : CIJ	DI SUAPS DCI tél : CIJ	DI SUMPPS SUIO-IP SUAPS tél : CIJ
14h30	DI DCI SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS	DI SUIO-IP RH SUAPS Vélocité IRIGO Amb. du tri tél : DEVE CIJ CLOUS	DI SUAPS DDN Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS	DI SUAPS DCI Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS	DI SUMPPS SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS
15h	DI DCI SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS	DI SUIO-IP RH SUAPS Vélocité IRIGO Amb. du tri tél : DEVE CIJ CLOUS	DI SUAPS DDN Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS	DI SUAPS DCI Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS	DI SUMPPS SUIO-IP SUAPS Vélocité IRIGO tél : CIJ CLOUS
16h	Vélocité IRIGO tél : CLOUS	Vélocité IRIGO Amb. du tri tél : CLOUS	Vélocité IRIGO tél : CLOUS	Vélocité IRIGO tél : CLOUS	Vélocité IRIGO tél : CLOUS
16h30	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO Amb. du tri	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO	Vélocité IRIGO
17h					
17h30					

Le référent Info campus aura pour missions :

- de contribuer à la conception et assurer la mise en œuvre du dispositif
- de piloter et coordonner l'animation de celui-ci durant l'année universitaire
- d'assurer le suivi du dispositif
- d'animer et développer le réseau de partenariats

Les étudiants ambassadeurs seront chargés :

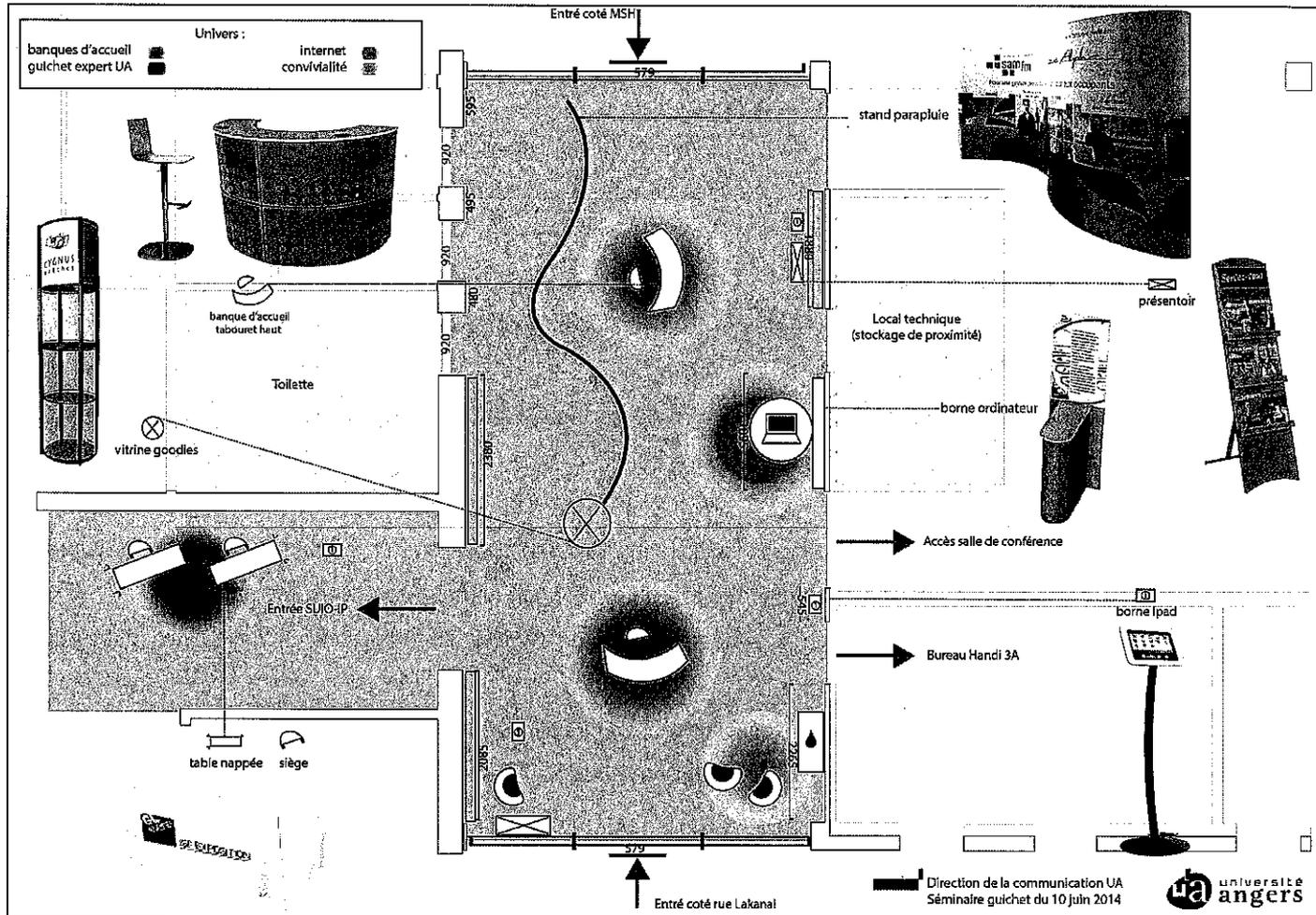
- d'accueillir les étudiants de l'Université d'Angers
- d'aider et accompagner les étudiants en répondant à leurs questions (logement, transport, activités culturelles/sportives, ...)
- d'orienter vers les acteurs et services (Internes ou externes) compétents
- d'assurer un rôle d'interface entre les professionnels du dispositif et les étudiants
- de contribuer à la rédaction de fiches mémo synthétiques ou tout autre document
- de participer au suivi du dispositif d'accueil et à l'évaluation des actions en lien avec l'ensemble de l'équipe

Ces étudiants seront spécifiquement formés (2,5 jours).

Mme Bomal présente ensuite le plan de communication : il s'agissait de trouver un nom qui soit compréhensible par tous y compris en anglais, facile à retenir, et cohérent avec les autres outils et événements dédiés à la rentrée universitaire.

La passerelle représentait un espace à scénographier en réinvestissant le hall de la passerelle :

1/ Aménagement intérieur



2/ Aménagement extérieur :

- Signalétique

- Fléchage sur le campus (celui de la Ville d'Angers type Made in Angers)
- Des oriflammes de part et d'autre

- Le plus pour intriguer et attirer vers le lieu : installation d'un ballon captif au-dessus de la Passerelle

- Les outils à décliner

1) Pour communiquer en amont dès début juillet

- **Après des personnels** : un article dans l'UA Mag et dans la newsletter
- **Après des nouveaux bacheliers** : sur les chaînes d'inscription (flyer A5 annonçant le dispositif et donnant des 1ers conseils pratiques) ; supplément Maine et Loire pôle formation (OF & CO)

2) Pour annoncer le dispositif à la rentrée

- **En externe** : Une inauguration officielle tout début septembre (*date à caler*) avec relations presse + 1 teaser vidéo sur les réseaux sociaux
- **En interne** : Affiches, télénews, flyer A6 et stickers dans les toilettes + Une annonce dans l'agenda étudiant et 1 information orale (réunions de rentrée, personnels de scolarité)

3) Le welcome pack

- **Un sac avec l'agenda, 1 réglette post-it + des «cadeaux» des partenaires** (*ex : chiffonnette kéolis, CD talents angevins*)

Les étudiants sont satisfaits que ce dispositif arrive à terme car ils ont participé à l'élaboration de ce projet. Il est important aussi que ce dispositif s'étoffe par la suite.

Mme Duchene trouve que le dispositif est très attractif, cependant elle met en garde sur un risque de confusion en termes de communication (info campus, guichet international, campus day, welcome pack..)

Une demande est faite pour diffuser lors des réunions de rentrée l'information sur l'existence d'un guichet unique à la passerelle.

Mr Peltier souligne que ce projet a pu se réaliser grâce à la collaboration étroite entre différents services.

Il remercie mesdames Delavie, Bomal et Boisdrion pour leur investissement dans ce projet.

1.3. - Convention cadre CPGE

Monsieur Peltier rappelle le dispositif réglementaire qui prévoit l'inscription des étudiants en CPGE dans les universités pour se voir délivrer des ECTS.

Des conventions spécifiques seront élaborées par établissement.

Monsieur Peltier informe du changement du chargé de mission pour la liaison lycée université.

Monsieur Peltier souligne le travail remarquable de madame Champion et de son investissement. Il profite de cette information pour rappeler que chacun de nous peut s'investir dans ce dispositif. C'est un travail de longue haleine. Monsieur Cyril Fleurant remplacera madame Champion à la prochaine rentrée.

Madame Mallet remercie madame Champion et souligne que l'information doit être faite afin que des enseignants prennent le relais car les candidatures sont peu nombreuses. Monsieur Peltier considère effectivement que les enseignants avec des enfants encore dans le système scolaire peuvent s'investir pendant quelques années.

2. Approbation des procès-verbaux du 24 février 2014, du 14 avril 2014 et du 26 mai 2014

Le PV du 24 Février 2014 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention

Le PV du 14 Avril 2014 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention

Le PV du 26 Mai 2014 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

3. Formation plurisantié

Monsieur Peltier rappelle que ce dispositif qui débute à la rentrée 2015 a impliqué de nombreuses personnes. Ce projet va représenter une alternative à l'entrée dans les formations de santé à *numerus clausus* et offrir un parcours de réussite pluridisciplinaire permettant aux étudiants de ne pas être victimes de l'effet barrage de la PACES.

Ce parcours permet une orientation vers d'autres filières et permet de constituer un socle permettant de développer de nouveaux masters.

Ce dispositif permet aussi de préparer à l'orientation avec la préparation de deux projets professionnels voire de faire évoluer les projets des étudiants.

En termes de mode de formation, on « casse » le moule de la PACES avec une mémorisation d'un volume très important de connaissances au détriment d'une capacité analytique.

Dans le cadre de ce dispositif on diversifie aussi le recrutement.

Un diaporama est présenté par monsieur Peltier sur l'organisation de la formation plurisantié est **joint en annexe**.

A la demande de monsieur Hulsman sur la possibilité de s'inscrire dans une autre université après échec en première année de plurisantié monsieur Saint André rappelle que les conditions sont très réglementées et que l'étudiant ne bénéficie que de deux chances au plan national.

Madame Mallet trouve regrettable que les journaux fassent la une sur la réforme des études de médecine alors qu'il s'agit d'une réforme des études de santé à l'université d'Angers. Monsieur Saint André note que nous n'avons aucune influence sur les titres des articles, alors que nous pouvons intervenir sur le contenu d'un article.

A la demande de Monsieur Levailant sur la possibilité que les étudiants en kinésithérapie entrent dans le dispositif, monsieur Saint André répond qu'un courrier a été envoyé à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Laval et qu'une réponse est attendue.

4. Bilan de l'accueil des sportifs de haut niveau :

Monsieur Pietrini indique que l'Université d'Angers recense 23 étudiants sportifs de haut niveau. Le recensement de cette catégorie d'étudiants n'est pas simple et monsieur Pietrini demande aux composantes de les rediriger vers le SUAPS dès qu'un étudiant répond à ce statut de haut niveau. Il faudrait pouvoir passer d'une organisation de l'absence à un aménagement de la présence pour avoir accès à tous les cours.

Il remercie les scolarités pour l'accueil réservé à ces étudiants et du temps passé pour les informer sur les aménagements possibles d'études.

Il est suggéré d'étendre les aménagements aux artistes de haut niveau également.

Monsieur Pietrini suggère d'envisager des aménagements qui pourraient prendre la forme de :

- tutorat (sous forme de cours de rattrapage, aides d'autres étudiants pour récupérer les cours)
- de formations spécifiques
- de conventions (clubs et Mairie)

Monsieur Saint André remercie Monsieur Pietrini de la qualité de l'accompagnement.

A la demande de Monsieur Lemaire sur l'existence de fonds réservés à un sportif de haut niveau, Monsieur Pietrini répond par la négative. Un projet a été déposé auprès de la Région pour obtenir des subventions.

Monsieur Levallant signale que par le biais des associations, une aide pourrait être apportée pour un tutorat voire par une valorisation d'une UEL.

5. Conventions :

5.1. - Charte réseau "FIGURE" (Formation à l'Ingénierie par des Universités de Recherche) :

Il s'agit d'une charte réunissant des universités afin de développer un modèle complémentaire de formation aux métiers de l'ingénierie.

Les universités s'engagent à former des professionnels dont la qualité et le profil doivent être garantis. Les étudiants qui auront suivis un cursus validé et atteint un niveau défini collectivement par le réseau auront droit au titre de « master en ingénierie » ;

Cette charte est adoptée à l'unanimité.

5.2. - Convention entre l'université d'Angers et L'URIOPSS (Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux des Pays de Loire) relative au master DAST (dynamique et actions sociales territoriales) :

Cette convention vise la stabilisation et la valorisation de cette collaboration à travers cinq axes de développement :

- Inscrire dans la durée le partenariat pédagogique et ses déclinaisons
- Renforcer les liens entre le réseau associatif de l'URIOPSS
- Travailler à la mise en place d'une modularisation de certains contenus du master en collaboration avec les activités de formation continue de l'URIOPSS en direction des cadres et des élus associatifs

- Construire un partenariat de recherche entre l'Université d'Angers et l'URIOPPS
- Un représentant de l'Université participera aux instances et travaux de l'URIOPSS
- Cette convention est adoptée à l'unanimité.

5.3. - Convention de co habilitation entre l'université d'Angers et l'université de Nantes relative au master Mention : Mathématiques et applications, Spécialités : Mathématiques fondamentales et appliquées (R) Ingénierie Mathématique

Les Universités d'Angers et de Nantes entretiennent depuis des années une collaboration active dans le domaine des mathématiques. Ils décident par cette convention de poursuivre leur collaboration dans le cadre d'une politique interrégionale et la complémentarité de leurs objectifs en matière de formation.

Cette convention est adoptée à l'unanimité sous réserve d'ajouter des représentants étudiants dans la composition du comité pédagogique.

5.4. - Convention de partenariat international entre l'Université d'Angers (UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, et UFR Droit, Economie, Gestion) et l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi :

Il s'agit du master chargé de développement de l'université d'Angers et du master tourisme et développement francophone de L'Université de IASI. C'est un accord de délivrance croisée de diplômes.

Cette convention est adoptée à l'unanimité

5.5. - Convention de partenariat entre l'Université d'Angers, l'Université de Nantes, l'Université de Rennes 1 relative au master 2 mention Sciences, Ingénierie et Management de la Santé, spécialité biosignalisation cellulaire et moléculaire et physiopathologie

Cette convention vise à mutualiser certaines UE entre les Universités d'Angers, de Nantes et de Rennes 1 pour la durée du contrat quinquennal. Dans le cadre des enseignements les étudiants seront regroupés en partie physiquement sur l'un ou l'autre des sites universitaires et en partie par le biais de la visioconférence. Ces enseignements permettront ainsi la mise en commun de savoirs et de savoir faire. La mutualisation devrait permettre la création de réseaux de connaissances, un élément important dans le monde de la recherche actuelle.

Cette convention est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Diplôme universitaire : création du Diplôme inter universitaire « troubles des conduites alimentaires : du nourrisson à l'adulte, de la clinique aux soins » :

Ce diplôme interuniversitaire permet d'approfondir ses connaissances en matière de troubles alimentaires, articuler ses connaissances aux possibilités de dépistage et de prises en charge locales, améliorer la prévention, disposer d'un abord intégratif et développemental de ces problématiques complexes.

Il est proposé en formation initiale et continue.

Des remarques sont faites sur le coût élevé de ce DIU.

Ce diplôme est adopté à l'unanimité moins 5 abstentions

7. Campagne d'UEL 2014/2015

Monsieur Peltier présente les nouvelles UEL en précisant que certaines seront prises sur le budget central de la DEVE car il s'agit d'un projet d'établissement.

L'offre des UEL est adoptée par 28 voix sous réserve de la suppression de l'UEL « Participation aux activités du pôle France jeune du concours complet de l'INE IFCE et de l'élargissement du public de l'UEL « droit et cinéma ».

Monsieur Peltier présente également la proposition du comité licence d'introduire un zéro pour une absence injustifiée à une UEL.

Madame Avignon note que l'absence de session de rattrapage pose problème. La solution la moins problématique est l'introduction d'un zéro.

Monsieur Allain remarque que ce système introduit un système de calcul stratégique des étudiants.

Madame Avignon précise que la proposition du comité peut être revue l'année prochaine si on s'aperçoit que le procédé donne lieu à des calculs de la part des étudiants. Le système n'est pas verrouillé.

La CFVU se prononce par 26 voix pour et 1 abstention

Madame Perron souligne que cette proposition n'est pas gravée dans le marbre.

8. Modalités de contrôle des connaissances

8.1. Demande de déclenchement de la compensation dès la session 1

Monsieur Peltier précise que les enseignants se plaignent que l'organisation de la 2^{ème} session demande beaucoup de travail pour une participation mineure. Les étudiants contestent le fait de devoir repasser en 2^{ème} session sans en tirer le moindre bénéfice.

A la demande de certains étudiants d'ouvrir la possibilité aux étudiants de repasser les unités de leurs choix afin d'obtenir une meilleure note, Monsieur Peltier remarque que répondre à la carte est impossible en termes d'organisation administrative.

A l'issue d'un débat entre étudiants et enseignants la CFVU adopte à l'unanimité le déclenchement de la compensation dès la 1^{ère} session.

8.2. Modifications des modalités de contrôle des connaissances :

(Documents mis en annexe du procès-verbal)

- UFR LLSH /vote à l'unanimité sur l'obligation d'effectuer un stage au cours du L2 ou L3 d'une durée de 10 jours ouvrés. Les autres modalités sont adoptées à l'unanimité.
- UFR DEG: MCC adoptées à l'unanimité
- UFR SPIS: MCC adoptées à l'unanimité
- ISTIA MMC adoptées à l'unanimité
- IUT : MCC adoptées à l'unanimité
- UFR Sciences : MCC adoptées à l'unanimité
- FMC : MCC adoptées à l'unanimité
- Master MEEF : les membres de la CFVU s'interrogent sur la phrase suivante : en M2 le redoublement ne constitue pas un droit, il est subordonné à la décision du jury académique. Les MCC sont adoptée à l'unanimité mais 5 abstentions

9. FSDIE : subventions "Campus Day"

- **AEM MIAF/BDE GUEST** : report en septembre adopté à l'unanimité
 - **ASSEMIS** : Jeu de palets, Quizz, stand de dégustation de crêpes : subvention de 100 euros : adoptée à l'unanimité
 - **UGEAC UNEF** : Présentation de l'association, des projets soutenus et des projets en cours : subvention de 1300 euros adoptée à l'unanimité
 - **AEBVA, AGENA, CORPO SCIENCES, PEGAZH** : Mise en commun d'un projet, promotion sur leur vision commune des sciences et de l'environnement.
- ASSOS KART : Le but de ce stand est d'apprendre correctement le recyclage et de motiver les étudiants à recycler les déchets par le biais de Jeux sportifs et Quizz. Une subvention de 604.25 euros est adoptée à l'unanimité.

adoptée à l'unanimité

-BDE Biotop/ANUA/BDE SCIENCES : présentation

de l'association aux étudiants par le biais du jeu et

d'épreuves par équipes : subvention de 1722 euros

adoptée à l'unanimité

- GENEPI : faire découvrir l'association GENEPI et ses

engagements : subvention de 285 euros adoptée à l'unanimité

- HIC HIBITUR : au pied du mur : report en

septembre adopté à l'unanimité

- ALEA : jeu de piste : subvention de 300 euros

adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université



Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU



Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la Vie
Etudiante



Brigitte Braut